

# **REGLEMENT**

## **de la SECTION OUTILLAGES et LOISIRS.**

### 1. Conditions d'adhésion à la section :

- Accepter les 11 commandements du parfait bricoleur adhérent et y adhérer (signature)
- Au premier emprunt l'adhérent versera une somme (en chèque ou en espèces) au moins égale au montant de son emprunt, son compte sera alors crédité pour ensuite être débité du montant correspondant à l'emprunt et/ou du consommable associé. Le trop perçu restera sur le compte. Aucune monnaie ne sera rendue.
- A titre **exceptionnel**, un débit maximum de 5€ sera autorisé et devra être régularisé dès la location suivante sous peine de se voir dans l'impossibilité d'emprunter un nouveau matériel.

### 2. Emprunt du matériel :

- Le tarif d'emprunt est donné pour une permanence (du Lundi au Jeudi ou du Jeudi au Lundi).
- Certains matériels bénéficient d'un tarif spécial pour des emprunts de plus d'une période (nous consulter)
- Le paiement de l'emprunt se fait au moment du retrait du matériel.
- La plupart du consommable associé au matériel en location est disponible à la section. Le consommable non utilisé est repris. **Plus aucun remboursement de produit acheté à l'extérieur ne sera accepté sauf accord du bureau.**
- La durée maximum d'emprunt est fixée à 5 permanences consécutives sauf cas particulier (nous consulter).
- La réservation est possible et même conseillée.
- Afin d'éviter tout problème, prière de vérifier l'état du matériel que vous empruntez, au comptoir.

**IMPORTANT : Le matériel emprunté doit être restitué propre et en bon état. Tout défaut du matériel emprunté doit être signalé. En cas de panne, il est interdit d'intervenir sur le matériel sans l'autorisation des animateurs.**

### 3. Ouverture de la section :

- La section Outillages et Loisirs est ouverte le:

**Lundi de 12h30 à 13h45 et le Jeudi de 12h30 à 13h45**

### 4. Les 11 Commandements du parfait Bricoleur Adhérent :

- 1) Dans le cadre de l'utilisation d'une échelle, d'un échafaudage ou tout autre matériel, l'utilisateur s'engage implicitement à respecter toutes les règles de montage et de sécurité en vigueur, et ne pourra se retourner contre la section ou l'animateur. Le montage et ou l'utilisation du matériel sont de sa totale et entière responsabilité.
- 2) Si j'ai un doute sur l'utilisation d'un matériel que j'emprunte, je prends conseil auprès de la section Outillages et Loisirs au moment de l'emprunt, je demande la notice et je la lis avant de foncer sur le travail.
- 3) Avant de démarrer un matériel à moteur thermique, je vérifie le niveau d'huile et le type de carburant à utiliser.
- 4) Je me protège avec des gants, des lunettes, un masque, pour utiliser les matériels dangereux (meuleuses, débroussailleuses, tronçonneuses etc ...)
- 5) Je ne force pas l'utilisation du matériel au-delà de ses limites. J'arrête si le fonctionnement me paraît suspect.
- 6) Je n'emploie que des consommables adaptés au matériel que j'utilise
- 7) Avant de ramener le matériel, je vide le sac à poussière, le réservoir d'eau, d'huile, d'essence, etc ...
- 8) Je prends un chiffon pour nettoyer le matériel avant de le restituer.
- 9) Je vérifie que la boîte est complète, que tous les accessoires sont présents.
- 10) Au retour, je signale toute anomalie survenue lors de l'utilisation du matériel.
- 11) En cas de force majeure (ex : maladie déplacement) si je ne peux pas ramener le matériel à la date prévue, je préviens en prenant contact avec un responsable de la section.